

OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	15
Changement(s) à venir.....	15
Autres informations.....	15
Rapport d'activité.....	16
Informations réglementaires.....	21
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	24
Comptes annuels.....	30
Bilan actif.....	30
Bilan passif.....	31
Compte de résultat.....	32
Annexes aux comptes annuels.....	34
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	66

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Néant.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Green Bonds Euro

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0013422839	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	Néant	Néant	5 000 euros
X	FR0013422813	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par la Société de Gestion	10 000 euros	Néant	1 500 euros
VYV OBLIGATION EURO	FR0013422821	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

Afer Green Bonds	FR001400X1Z1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès du Groupe Abeille Assurances	Néant	Néant	100 euros
Afer Génération Green Bonds	FR001400X1Y4	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Néant	Néant	100 euros
R	FR001400X201	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant	100 euros
RF (*)	FR0014011XLO	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part	Néant	100 euros

(*) La part RF peut également être souscrite par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe,
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe,
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le FCP cherche à procurer aux porteurs de parts une performance annuelle, nette de frais, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond, coupons réinvestis, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de 3 ans en intégrant une démarche ESG et en favorisant la transition énergétique et écologique à travers l'investissement dans les obligations vertes.

La démarche déployée vise à réduire les risques réputationnels et financiers liés aux externalités négatives du changement climatique et capter des opportunités en investissant dans des entités émettrices qui ont des profils de qualité en matière environnementale, et à contribuer à les faire progresser sur les enjeux environnementaux en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Indicateur de référence

La performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond coupons réinvestis.

L'indice Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond est un indice libellé en euro représentatif du marché mondial des titres à revenu fixe émis pour financer des projets ayant des retombées directes sur l'environnement.

L'indice comprend des obligations de l'indice phare qui sont classées comme vertes (et qui adhèrent aux principes et lignes directrices des obligations vertes, des obligations sociales et des obligations durables) par le Bloomberg Sustainable Finance Solutions Group (« SFS »). L'indice a été créé en juillet 2024.

Cet indice est disponible sur le site internet www.bloomberg.com.

Pour plus d'informations sur cet indice, son code Bloomberg est : I38880EU Index.

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du Fonds, le Fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé coupons réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, en instruments financiers de taux de la zone OCDE, y compris des pays émergents, libellés en euro. Le Fonds investit au moins 90% de son actif net (hors liquidités, OPC et produits dérivés) en obligations dites « vertes » par référence aux Green Bond Principles définis par l'ICMA (International Capital Market Association). Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de son actif net en instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN, TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, indexées), convertibles (hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos ») émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE, y compris des pays émergents, libellés en euro. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du Fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le Fonds ne peut détenir d'obligations convertibles contingentes (CoCos). Le Fonds peut investir dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds, dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou Fonds d'investissement éligibles. Le Fonds peut recourir dans la limite d'une fois l'actif du Fonds, à des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

Le processus d'investissement, fondé sur une approche fondamentale (top-down) et spécifique (bottom-up), est élaboré d'après une vue stratégique complétée d'une vue tactique.

Cette double vision, conciliant une analyse économique et une analyse de marché, ainsi qu'une analyse à horizon moyen terme et une analyse à horizon court terme, nourrit le processus d'allocation (géographique, sectorielle, de point de courbe, de type de taux, de duration, ...) et de construction du portefeuille.

L'espérance de performance est issue de la mise en place de stratégies d'allocation sur différents moteurs de performance :

- positionnement sur la duration ou sensibilité ;
- choix des points de courbe de rendement ;
- allocation par sous-classe d'actifs :
 - o Etats/Sécurisés/Crédit ;
 - o Crédit high beta/low beta;
- allocation sectorielle au sein du Crédit ;
- répartition géographique ;
- allocation par types de taux (nominaux, variables, réels, indexés) ;
- pilotage du rating moyen ;
- allocation par type de séniorité (senior, subordonné, hybride, ...) ;
- appréciation du niveau de spread ;
- étude de la valeur relative (rich, cheap) ;
- pilotage de la volatilité.

L'allocation stratégique s'accompagne d'une stratégie tactique et dynamique.

La mise en place des allocations est réalisée après détermination de points d'entrée, avec une espérance de gains et des objectifs de points de sortie. Le timing d'intervention, le picking et la fixation du poids de chaque exposition allouée sur les stratégies résultent de nos analyses en valeur absolue et relative. Les études comparatives permettent d'évaluer la cherté relative immédiate et son évolution dans le temps.

La gestion dynamique évolue selon les thèmes d'investissement retenus, les stratégies sélectionnées, les situations et les opportunités de marché.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le FCP est géré, est comprise entre « 0 » et « + 8 ».

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change sur les devises.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Critères financiers :

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité. Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Fonds. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Fonds sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directeurs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe ;
- gestion de l'exposition globale au risque crédit. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Fonds est investi est donc une part importante dans la construction de la performance attendue.

La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'Ofi Invest Asset Management (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers.

Le Fonds s'engage à investir 100% de ses titres vifs (hors liquidités, OPC et produits dérivés) dans des projets définis comme Investissement Durable selon notre définition Ofi Invest Asset Management détaillée dans notre Politique d'Investissement Responsable, à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>.

Cette définition intègre un volet dédié aux projets à travers des instruments obligataires tels que les Green, Social et Sustainable Bonds. Ces obligations doivent témoigner d'un alignement aux standards de l'International Capital Market Association (ICMA) confirmé par l'évaluation d'un tiers indépendant (Second Party Opinion – SPO) et contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Fonds a pour objectif d'investir au minimum 90% des titres vifs dans des instruments identifiés comme Green Bonds.

Ainsi, la part des titres analysés ESG, c'est-à-dire reconnus comme Green Bonds, du Fonds devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

En outre, le Fonds est labellisé GreenFin.

Dans ce cadre, une analyse de l'alignement des obligations aux exigences du Label GreenFin est réalisée, notamment :

- sont exclues les obligations qui financent une activité visée par l'Annexe II du Label GreenFin ;
- une cartographie des projets verts éligibles au financement par les obligations vertes permet d'évaluer leur alignement à la classification d'éco-activités de l'Annexe I du Label GreenFin. Elle permet notamment de calculer la part verte du Fonds.

Au niveau du Fonds, un seuil de 75% au moins de part verte moyenne est appliqué, en conformité avec les exigences du Label.

Le Fonds a pour objectif d'obtenir minimum 1% de titres vifs alignés en chiffre d'affaires à la Taxonomie européenne.

Un suivi des controverses et des « principales incidences négatives » (PAI) les plus matérielles est également réalisé dans le cadre du Fonds.

Enfin, le Fonds respecte les politiques du Label GreenFin et conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds vise un objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

Le Fonds prend ainsi en compte les risques de durabilité tels que définis dans sa stratégie de décision d'investissement.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 9 du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'OPCVM n'a pas vocation à détenir des actions en direct. L'exposition action de l'OPCVM issue de la détention d'obligations convertibles n'excèdera pas plus de 10% de son actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds doit être investi à minimum 90% de son actif net (hors liquidités, OPC et produits dérivés) dans des obligations dites « vertes » par référence aux Green Bond Principles définis par l'ICMA (International Capital Market Association).

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de son actif net en instruments financiers de taux notamment du marché monétaire (titres de créances négociables, EMTN, TNMT, obligations à taux fixe, variable, révisable, indexées), convertibles (hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos ») émis par des émetteurs publics ou privés de la zone OCDE, y compris des pays émergents, libellés en euro. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du Fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé.

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le Fonds ne peut détenir d'obligations convertibles contingentes (CoCos).

La Société de Gestion s'engage en outre à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes ayant pour assiette la quote-part de l'actif net du FCP investie en produits de taux (y compris en instruments du marché monétaire) :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la Société de Gestion ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la Société de Gestion ;
- 10% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La Société de Gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la Société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « 0 » et « +8 »
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100%
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE y compris des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net du fonds

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM ;
- de FIA européens ;
- de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France ; et
- de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro.

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la Société de Gestion.

Les OPC détenus par le Fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture du risque de taux
- Couverture du risque de crédit
- Couverture du risque action
- Couverture du risque de change
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra recourir aux obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, dans la limite de 10% de son actif, conformément à la stratégie d'investissement décrite dans le présent prospectus. L'ensemble de ces opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 10% de l'actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (obligataires, monétaires...). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment dans les instruments les plus performants et que l'allocation du portefeuille ne soit pas optimale, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque de taux :

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Fonds, ici compris dans une fourchette de « 0 » à « +8 ». En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Fonds une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 8 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 8% de la valorisation du Fonds.

Risque lié aux titres à caractère spéculatif et/ou non notés :

Les titres dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées, sont des placements spéculatifs. Le risque de défaut accru de ces émetteurs peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité des actifs sous-jacents :

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat/vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents) et à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres « High Yield »). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

Risque lié aux titres de dette subordonnés :

Les investisseurs peuvent subir une perte de capital liée à l'utilisation des titres de dette subordonnés dans la gestion du Fonds. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après le désintéressement de tous les créanciers de rang supérieur (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires), mais avant les actionnaires. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque associé aux obligations convertibles :

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles. A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Le Fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations de cessions temporaires de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque lié à l'inflation :

Le FCP investit dans des instruments liés à l'évolution de l'inflation réalisée ou anticipée. En fonction du type d'exposition à l'inflation et de l'évolution de l'inflation, la valeur liquidative peut baisser.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de marché actions :

Le Fonds peut être exposé indirectement sur un ou plusieurs marchés d'actions via des obligations convertibles (maximum 10% de l'actif du Fonds). Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du Fonds pourra diminuer.

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :

L'OPCVM pouvant être exposé sur les marchés émergents au travers de ses investissements en instruments de taux, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution du cours de ces titres peut varier très fortement et très rapidement et impacter à la baisse la valeur liquidative de l'OPCVM. Le Fonds peut être exposé au risque pays émergents au maximum à hauteur de 10% de son actif.

Durée de placement recommandée

Trois (3) ans minimum.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois (3) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

28/02/2025 :

- ESMA fund naming : ajout des exclusion PAB (Paris Aligned Benchmark).
- Création de la part dénommée « Afer Green Bonds » - Code ISIN : FR001400X1Z1.
- Création de la part dénommée « Afer Génération Green Bonds » - Code ISIN : FR001400X1Y4.
- Modification de la stratégie : le FCP cherche à procurer aux porteurs de parts une performance annuelle, nette de frais, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond Index (I38880EU), coupons réinvestis, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de 3 ans en intégrant une démarche ESG et en favorisant la transition énergétique et écologique à travers l'investissement dans les obligations vertes.
- Changement de benchmark : l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return est remplacé par l'indice Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond Index (I38880EU).
- Evolution des ratios :
 - Investissement en Green bonds : minimum 90% de son actif net (hors liquidités, OPC et produits dérivés) ;
 - Obligations High Yield : limité à 30% de l'actif net ;
 - Subordonnées : limité à 30% de l'actif net ;
 - Pas d'investissement en « Contingent Convertibles » dits Cocos.
- Bornes :
 - Soft limit : sensibilité au risque de taux +/- 1,5 par rapport au benchmark ;
 - Cible de 10% d'investissement dans des titres souverains

20/05/2025 :

Création de la part dénommée « R » - Code ISIN : FR001400X201

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

01/09/2025 :

- Création de la part dénommée « RF » - Code ISIN : FR0014011XLO ;
- Ajout de précision concernant les prestataires de recherche.

CHANGEMENT(S) A VENIR

01/01/2026 :

Pour la part « VYV Obligation Euro », augmentation des frais de gestion max qui passent à 0,90%.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

L'actif net du portefeuille s'élève à 35,38 Mds€ au 31/12/2025 contre 30,64 Mds€ au 31/12/2024.

Nouvelle année de performance positive (+3,03%) pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 (+7,91%) et 2024 (+4,67%), faisant suite à une année 2022 historiquement négative (-13,94%).

Cette performance a été portée par un portage supérieur à 3% et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 points de base (pbs) sur le 10 ans allemand à 2,85% et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12%), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pbs sur la partie courte à 3,47% et -40 pbs sur la partie longue à 4,17%.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une Réserve fédérale américaine (Fed) finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (trois baisses de 0,25% contre un peu plus d'une attendue) et une Banque centrale européenne (BCE) plus restrictive qu'attendu (quatre baisses de 0,25% contre un peu plus de cinq anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la Fed a repris ses baisses à la suite de la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

En zone euro, la BCE a réalisé ses quatre baisses de taux au premier semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipé, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »).

À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9% des encours sur le segment Investment Grade (IG)), la bonne qualité de crédit des émetteurs, et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables. Les primes se sont ainsi comprimées de 23 pbs contre ASW (à +66 pbs) et de 25 pbs contre la dette d'État (à 77 pbs), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a cependant pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (Intelligence Artificielle) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la FED au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables (demande autour de 4x et absence de prime), réalisant un montant record de 900 Mds € (Investment Grade et High Yield), soit +21% par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre). Avec 181 Mds d'euros soit +3% vs 2024 le segment des obligations durables n'a pas été en reste malgré la tendance négative autour de la thématique. Les perspectives restent positives avec un montant de refinancement important à venir, de nouveaux émetteurs sur le segment, un nouveau format européen qui continue de compter de nouveaux émetteurs et des besoins d'investissement dans la transition toujours aussi important.

La baisse des primes et le portage ont permis de compenser la hausse des taux, avec une performance positive de +2,39%, équivalente au portage initial.

Le rendement s'établit désormais à 3,12%, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

En fin d'exercice, le taux d'investissement s'élevait à 96% pour un encours de 35,4 Mds€. Le Fonds est sensible au risque de taux à hauteur de +40cts et sensible au risque de crédit de +50cts. Le rendement s'élève à 3,19%.

Le Fonds a bénéficié du portage légèrement supérieur à 3% associé à une exposition au crédit supérieure à celle de l'indice sur l'ensemble de l'exercice. La gestion dynamique du portefeuille, notamment du risque de taux, a également bénéficié à la performance du Fonds.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 2,59% pour la part I, de 2,50% pour la part VVY Obligation Euro et de 2,64% pour la part X contre 2,39% pour son indice de référence (Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond coupons réinvestis).

Entre le 1^{er} mars 2025 (*date d'abondement*) et le 31 décembre 2025, la performance de la part Afer Génération Green Bonds a été de 1,50% et de 0,87% pour la part Afer Green Bonds contre 1,72% pour son indice de référence (Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond coupons réinvestis).

Entre le 20 mai 2025 (*date de création*) et le 31 décembre 2025, la performance de la part R a été de 1,63% contre 1,83% pour son indice de référence (Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond coupons réinvestis).

Entre le 1^{er} septembre 2025 (*date de création*) et le 31 décembre 2025, la performance de la part RF a été de 0,74% contre 0,90% pour son indice de référence (Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond coupons réinvestis).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Green Bonds Euro PART Afer Génération Green Bonds	FR001400X1Y4	01/03/2025	31/12/2025	1,50%	1,72%	100,00 €	101,50 €
Ofi Invest Green Bonds Euro PART Afer Green Bonds	FR001400X1Z1	01/03/2025	31/12/2025	0,87%	1,72%	100,00 €	100,87 €
Ofi Invest Green Bonds Euro PART I	FR0013422839	31/12/2024	31/12/2025	2,59%	2,39%	4 861,63 €	4 987,72 €
Ofi Invest Green Bonds Euro PART R	FR001400X201	20/05/2025	31/12/2025	1,63%	1,83%	100,00 €	101,63 €
Ofi Invest Green Bonds Euro PART RF	FR0014011XL0	01/09/2025	31/12/2025	0,74%	0,90%	100,00 €	100,74 €
Ofi Invest Green Bonds Euro PART VVY OBLIGATION EURO	FR0013422821	31/12/2024	31/12/2025	2,50%	2,39%	96,82 €	99,24 €
Ofi Invest Green Bonds Euro PART X	FR0013422813	31/12/2024	31/12/2025	2,64%	2,39%	1 462,30 €	1 500,96 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQ I	10 129 075,96	9 674 330,88
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS3072230744	IBER FI 3.5 05-35	597 906,00	
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS3170898723	BAWA BK 3.375 09-33	597 036,00	
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	FR0014012PH2	BNP PAR 3.494 09-33	500 000,00	498 465,00
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS3170346368	NORD BK 3.5 09-35	498 630,00	
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS3074473474	DNB BAN 3.125 05-31	498 225,00	
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS3244187764	DANS BK 3.375 12-33	496 515,00	
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS3232967318	NORD BK 3.25 11-35	439 019,91	
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	XS2047619064	POST NV 0.625 09-26		420 514,50
OFI INVEST GREEN BONDS EURO	OBLIGATIONS	FR001400MIG4	RTE EDF 3.5 12-31	102 448,00	409 080,00

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest Green Bonds Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

[Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres \(pensions livrées, prêts et emprunts\)](#) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

[Les contrats financiers \(dérivés OTC\)](#) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

[Les contrats financiers \(dérivés listés\)](#) :

- Futures : **6 073 030 euros**
- Options : Néant.

[Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC](#) :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

OFI INVEST GREEN BONDS EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST GREEN BONDS EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.05.21 10:21:50 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	35 278 736,63	30 528 352,47
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	34 054 330,71	29 709 654,87
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	34 054 330,71	29 709 654,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 207 345,92	818 697,60
OPCVM	1 207 345,92	818 697,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	17 060,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	35 278 736,63	30 528 352,47
Créances et comptes d'ajustement actifs	52 207,14	21 674,14
Comptes financiers	82 509,98	107 849,25
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	134 717,12	129 523,39
Total Actif I+II	35 413 453,75	30 657 875,86

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	34 483 761,95	29 655 577,79
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	894 836,81	988 325,12
Capitaux propres	35 378 598,76	30 643 902,91
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	35 378 598,76	30 643 902,91
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	17 060,01	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	17 060,01	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	17 794,98	13 972,95
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	17 794,98	13 972,95
Total Passifs : I+II+III+IV	35 413 453,75	30 657 875,86

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	155,59	-
Produits sur obligations	683 695,82	503 171,41
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1 489,66	1 860,17
Sous-total Produits sur opérations financières	685 341,07	505 031,58
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total Charges sur opérations financières	-	-
Total Revenus financiers nets (A)	685 341,07	505 031,58
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-89 951,47	-79 695,87
Frais de gestion de la société de gestion	-89 951,47	-79 695,87
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-89 951,47	-79 695,87
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	595 389,60	425 335,71
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	38 583,29	20 015,08
Sous-total Revenus nets I = C+D	633 972,89	445 350,79

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	91 697,26	43 002,89
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 854,95	-7 236,07
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	88 842,31	35 766,82
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	3 203,27	-2 177,78
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	92 045,58	33 589,04
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	159 968,45	494 056,78
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	159 968,45	494 056,78
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	8 849,89	15 328,51
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	168 818,34	509 385,29
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	894 836,81	988 325,12

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

la gestion du produit est active et discrétionnaire. La stratégie consiste à sélectionner majoritairement des instruments financiers de taux de la zone OCDE (y compris des pays émergents), libellés en euro, en s'appuyant sur un processus de gestion de type « top down » en trois étapes : l'analyse fondamentale des marchés à partir de la formalisation des prévisions économiques et financières, la sélection des titres, principalement au sein de l'univers des obligations dites « vertes » au travers d'une analyse financière et extra-financière de leurs émetteurs (notation ESG) et de leur contribution à la transition énergétique et écologique et la construction du portefeuille pour déterminer les pondérations des titres.

Les actifs faisant l'objet d'une notation ESG ou d'un score ISR représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités).

Description des principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le produit peut investir : le produit est constitué a minima de 75% et jusqu'à 100% d'obligations, de titres de créance négociables, de titres négociables à moyen terme, d'EMTN, d'instruments du marché monétaire, libellés en euros. Dans ce cadre, le produit pourra détenir des obligations subordonnées et des obligations convertibles hors obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »), respectivement dans la limite de 30% de son actif net et de 10% de son actif net. La société de gestion respecte les limites d'investissement suivantes pour la quote-part de l'actif net investi en produits de taux :

- 75% minimum en obligations dites « vertes » par référence aux Green Bond Principles définis par l'ICMA ;
- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la société de gestion.

Le produit peut être investi jusqu'à 100% de son actif net en instruments financiers du marché monétaire à faible sensibilité. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le produit est géré est comprise entre « 0 » et « +8 ».

Le produit peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Le produit peut intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, français et étrangers, dans un but de couverture et d'exposition au risque de taux dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif du produit et recourir à des prêts de titres sur la totalité de son portefeuille pour optimiser ses revenus et sa performance.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	35 378 598,76	30 643 902,91	26 781 673,84	18 876 260,28	12 497 504,67
Nombre de titres					
Catégorie de parts I	2 834,4140	2 273,4020	1 794,6980	1 472,1760	1 499,8300
Catégorie de parts X	11 736,0000	11 736,0000	11 736,0000	8 601,0000	3 001,0000
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	31 896,2980	25 093,7470	18 471,9260	11 581,3320	5 878,5950
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS	10,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS	4 516,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts R	1,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF	10,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	4 987,72	4 861,63	4 705,79	4 402,34	4 962,14
Catégorie de parts X en EUR	1 500,96	1 462,30	1 414,72	1 322,83	1 490,30
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	99,24	96,82	93,81	87,85	99,12
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS en EUR	100,87 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS en EUR	101,50 ⁽²⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	101,63 ⁽³⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF en EUR	100,74 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	101,77	75,03	71,82	134,94	34,02
Catégorie de parts X en EUR	31,34	23,28	22,25	41,21	11,05
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO en EUR	1,93	1,39	1,34	2,59	0,59
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS en EUR	1,17	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS en EUR	1,80	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	1,30	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF en EUR	0,81	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts AFER GREEN BONDS a été créée le 03/03/2025 avec une valeur nominale de EUR 99,56.

(2) La catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS a été créée le 03/03/2025 avec une valeur nominale de EUR 99,57.

(3) La catégorie de parts R a été créée le 21/05/2025 avec une valeur nominale de EUR 99,87.

(4) La catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF a été créée le 02/09/2025 avec une valeur nominale de EUR 99,76.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception les jours fériés légaux, en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en oeuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par Ofi Invest Asset Management correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à :

- 0,35 % TTC pour la catégorie de parts I ;
- 0,35 % TTC pour la catégorie de parts X ;
- 0,40 % TTC pour la catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO.
- 1,05 % TTC pour la catégorie de parts Afer Green Bonds
- 0,30 % TTC pour la catégorie de parts Afer Génération Green Bonds.
- 0,90 % TTC pour la catégorie de parts R.
- 0,40 % TTC pour la catégorie de parts RF.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le ratio d'investissements en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA éligibles restera inférieur ou égal à 10% de l'actif net ; les frais indirects sont donc non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Catégorie de Parts I, X, VYV OBLIGATION EURO, R et RF

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégorie de Parts Afer Green Bonds et Afer Génération Green bonds

La Société de gestion décide de la répartition des sommes distribuables afférentes au revenu net

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégorie de Parts I, X et VYV OBLIGATION EURO

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

Catégorie de Parts Afer Green Bonds, Afer Génération Green bonds, R et RF

La Société de gestion décide de la répartition des sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	30 643 902,91	26 781 673,84
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 722 789,55	3 841 355,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-832 294,06	-934 285,52
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	595 389,60	425 335,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	88 842,31	35 766,82
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	159 968,45	494 056,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	35 378 598,76	30 643 902,91

Souscriptions rachats

Catégorie de parts I	
Parts émises	685,4680
Parts rachetées	124,4560
Catégorie de parts X	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	
Parts émises	9 006,0940
Parts rachetées	2 203,5430
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS	
Parts émises	10,0000 ⁽⁵⁾
Parts rachetées	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS	
Parts émises	4 516,0000 ⁽⁶⁾
Parts rachetées	-
Catégorie de parts R	
Parts émises	1,0000 ⁽⁷⁾
Parts rachetées	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF	
Parts émises	10,0000 ⁽⁸⁾
Parts rachetées	-

(5) La catégorie de parts AFER GREEN BONDS a été créée le 03/03/2025.

(6) La catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS a été créée le 03/03/2025.

(7) La catégorie de parts R a été créée le 21/05/2025.

(8) La catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF a été créée le 02/09/2025.

Commissions

Catégorie de parts I		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts X		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts R		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0013422839 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0013422813 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO X

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0013422821 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO VYV OBLIGATION EURO

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR001400X1Z1 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO AFER GREEN BONDS

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400X1Y4 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO AFER GENERATION GREEN BONDS

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400X201 - OFI INVEST GREEN BONDS EURO R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001401XLO - OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	34 054	34 054	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	83	-	-	-	83

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	897	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	34 951	-	-	83

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	1 743	4 442	5 298	22 571
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	83	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	3 485	-2 588
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	83	1 743	4 442	8 783	19 983

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise					
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements				
Montants exprimés en milliers	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés	
	+/ -	+/ -	+/ -	
Actif				
Obligations convertibles en actions	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	33 653	401	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	33 653	401	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	83	
<i>CACEIS Bank</i>	83	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I France		Monétaire	EUR	1 207
Total					1 207

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	19 452,40
Souscriptions à recevoir	32 754,74
Total créances	52 207,14
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-12 010,35
Rachats à payer	-5 735,04
Autre	-49,59 ⁽⁹⁾
Total dettes	-17 794,98
Total	34 412,16

(9) Provision frais RTO

Frais de gestion

Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,29
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts X	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,39
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,06 ⁽¹⁰⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,29 ⁽¹¹⁾

Frais de gestion (suite)

Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51 ⁽¹²⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37 ⁽¹³⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(10) La catégorie de parts AFER GREEN BONDS ayant été créée le 03/03/2025, le taux présenté a été annualisé.

(11) La catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS ayant été créée le 03/03/2025, le taux présenté a été annualisé.

(12) La catégorie de parts R ayant été créée le 21/05/2025, le taux présenté a été annualisé.

(13) La catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF ayant été créée le 02/09/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	1 132,00	1 066,56	1 207 345,92

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts I		
Revenus nets	251 801,44	158 463,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	251 801,44	158 463,50
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	251 801,44	158 463,50
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	251 801,44	158 463,50
Total	251 801,44	158 463,50
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts X		
Revenus nets	322 134,95	254 424,38
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	322 134,95	254 424,38
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	322 134,95	254 424,38
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	322 134,95	254 424,38
Total	322 134,95	254 424,38
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO		
Revenus nets	53 364,19	32 462,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	53 364,19	32 462,91
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	53 364,19	32 462,91
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	53 364,19	32 462,91
Total	53 364,19	32 462,91
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS		
Revenus nets	8,46⁽¹⁴⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8,46	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	8,46	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,46	-
Total	8,46	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS		
Revenus nets	6 657,07⁽¹⁵⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 657,07	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 657,07	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 657,07	-
Total	6 657,07	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 516,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts R		
Revenus nets	0,97⁽¹⁶⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,97	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,97	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,97	-
Total	0,97	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF		
Revenus nets	5,81⁽¹⁷⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5,81	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	5,81	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	5,81	-
Total	5,81	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(14) La catégorie de parts AFER GREEN BONDS a été créée le 03/03/2025.

(15) La catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS a été créée le 03/03/2025.

(16) La catégorie de parts R a été créée le 21/05/2025.

(17) La catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF a été créée le 02/09/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	36 663,15	12 113,42
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	36 663,15	12 113,42
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	36 663,15	12 113,42

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	36 663,15	12 113,42
Total	36 663,15	12 113,42
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts X		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	45 678,49	18 813,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	45 678,49	18 813,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	45 678,49	18 813,61
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	45 678,49	18 813,61
Total	45 678,49	18 813,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATION EURO		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 210,90	2 662,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 210,90	2 662,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 210,90	2 662,01
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	8 210,90	2 662,01

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Total	8 210,90	2 662,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts AFER GREEN BONDS		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,32⁽¹⁸⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3,32	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3,32	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,32	-
Total	3,32	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 487,04⁽¹⁹⁾	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 487,04	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 487,04	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 487,04	-
Total	1 487,04	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 516,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts R		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,33⁽²⁰⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,33	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,33	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	0,33	-
Total	0,33	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,35⁽²¹⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2,35	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2,35	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2,35	-
Total	2,35	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(18) La catégorie de parts AFER GREEN BONDS a été créée le 03/03/2025.

(19) La catégorie de parts AFER GENERATION GREEN BONDS a été créée le 03/03/2025.

(20) La catégorie de parts R a été créée le 21/05/2025.

(21) La catégorie de parts OFI INVEST ESG GREEN BONDS EURO RF a été créée le 02/09/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				34 054 330,71	96,26
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				34 054 330,71	96,26
A2A EX AEM 2.5% 15/06/2026 EMTN	Energie	EUR	140 000,00	141 961,11	0,40
A2A EX AEM 3.25% 24/05/2032 EMTN	Energie	EUR	154 000,00	152 982,48	0,43
A2A EX AEM 3.625% 30/01/2035	Energie	EUR	164 000,00	167 650,20	0,47
A2A EX AEM 4.375% 03/02/2034	Energie	EUR	130 000,00	141 427,36	0,40
A2A EX AEM 4.5% 19/09/2030 EMTN	Energie	EUR	130 000,00	139 397,69	0,39
ABN AMRO BK 3.0% 01/06/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	298 170,69	0,84
ABN AMRO BK 3.0% 22/09/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	297 428,86	0,84
ABN AMRO BK 4.25% 21/02/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	108 092,20	0,31
ACHMEA BANK NV 2.5% 06/05/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 216,77	0,29
AIB GROUP 3.75% 02/12/2036 EMTN	Finance/Assurance	EUR	307 000,00	304 680,72	0,86
AIB GROUP 3.75% 20/03/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	170 000,00	177 395,35	0,50
AIB GROUP 5.25% 23/10/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	255 000,00	280 247,05	0,79
ALPHA BANK 3.125% 30/10/2031	Finance/Assurance	EUR	240 000,00	238 886,24	0,68
ARKEMA 0.125% 14/10/2026 EMTN	Manufacture	EUR	100 000,00	98 367,05	0,28
ARKEMA 3.5% 09/09/2033 EMTN	Manufacture	EUR	300 000,00	298 460,36	0,84
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12/12/2028	Finance/Assurance	EUR	270 000,00	277 120,00	0,78
ASS GENERALI 3.212% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	135 000,00	141 319,97	0,40
ASS GENERALI 3.547% 15/01/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 976,52	0,29
AXA 1.375% 07/10/2041 EMTN	Finance/Assurance	EUR	320 000,00	286 713,66	0,81
BANCO BPM 3.125% 23/10/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	160 000,00	159 214,28	0,45
BANCO NTANDER 0.625% 24/06/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	190 470,71	0,54
BANCO NTANDER 1.125% 23/06/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	98 741,96	0,28
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 0.3% 04/10/2026	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	295 938,86	0,84
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5% 17/04/2029	Finance/Assurance	EUR	135 000,00	141 170,03	0,40
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.1% 08/10/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	95 873,40	0,27
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.25% 29/06/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	189 085,78	0,53
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15/05/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	309 126,78	0,87
BAWAG BK 3.375% 02/09/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	599 919,50	1,70
BBVA 1.0% 21/06/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	399 829,33	1,13
BELFIUS SANV 0.375% 08/06/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	97 294,78	0,28

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELFIUS SANV 3.625% 11/06/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	313 101,29	0,89
BELFIUS SANV 3.875% 12/06/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 988,74	0,30
BK AMERICA 4.134% 12/06/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	423 049,13	1,20
BK IRELAND GROUP 3.625% 10/11/2036	Finance/Assurance	EUR	310 000,00	304 065,33	0,86
BK IRELAND GROUP 5.0% 04/07/2031	Finance/Assurance	EUR	255 000,00	280 398,68	0,79
BPCE 0.5% 14/01/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	393 753,18	1,11
BQ POSTALE 1.375% 24/04/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	287 988,16	0,81
BRAMBLE U 3.625% 02/04/2033 EMTN	Manufacture	EUR	294 000,00	304 551,37	0,86
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15/02/2033	Admin. publique	EUR	305 000,00	304 414,84	0,86
CA 4.375% 27/11/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	524 556,11	1,48
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 2.75% 07/07/2028	Finance/Assurance	EUR	101 000,00	102 368,98	0,29
CAIXABANK 1.25% 18/06/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	301 066,96	0,85
CAIXABANK 5.375% 14/11/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	109 048,52	0,31
CMZB FRANCFORT 3.0% 14/09/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 382,63	0,29
CNP ASSURANCES 2.0% 27/07/2050	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	282 607,23	0,80
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.125% 30/06/2037	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 052,76	0,29
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25/03/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	327 973,60	0,93
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08/04/2030	Commerce	EUR	100 000,00	103 952,07	0,29
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.625% 08/04/2034	Commerce	EUR	200 000,00	205 741,19	0,58
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.548% 08/10/2035	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	497 714,88	1,41
COVIVIO 1.125% 17/09/2031	Immobilier	EUR	200 000,00	177 102,39	0,50
COVIVIO 3.625% 17/06/2034 EMTN	Immobilier	EUR	100 000,00	99 726,50	0,28
DANSKE BK 3.375% 02/12/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	494 479,19	1,40
DANSKE BK 3.5% 19/11/2035 EMTN	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	150 307,56	0,42
DANSKE BK 4.75% 21/06/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	130 000,00	140 685,59	0,40
DIGITAL INTREPID HOLDING BV 0.625% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	170 572,13	0,48
DNB BANK A 3.125% 20/05/2031	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	510 000,40	1,44
EAST JAPAN RAILWAY 3.727% 02/09/2037	Transport	EUR	288 000,00	289 302,85	0,82
EDP 4.375% 02/12/2055 EMTN	Energie	EUR	300 000,00	299 455,43	0,85
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.5% 21/07/2031	Science/Technologie	EUR	340 000,00	349 100,10	0,99
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.375% 04/04/2032	Science/Technologie	EUR	130 000,00	141 500,70	0,40
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.5% 08/10/2035	Energie	EUR	100 000,00	99 219,50	0,28
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18/01/2033	Energie	EUR	100 000,00	104 905,96	0,30
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.75% 16/01/2036	Energie	EUR	200 000,00	206 954,60	0,58
ELLEVIO AB 3.75% 14/05/2035 EMTN	Energie	EUR	193 000,00	196 201,63	0,55
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16/09/2026	Finance/Assurance	EUR	285 000,00	283 698,58	0,80
ENEXIS HOLDING NV 3.25% 09/04/2033	Energie	EUR	153 000,00	155 865,94	0,44

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENGIE 0.5% 24/10/2030 EMTN	Energie	EUR	200 000,00	177 694,31	0,50
ENGIE 1.5% PERP	Energie	EUR	500 000,00	481 947,41	1,36
ENGIE 2.125% 30/03/2032 EMTN	Energie	EUR	100 000,00	95 239,90	0,27
EON INTL FINANCE BV 1.25% 19/10/2027	Finance/Assurance	EUR	140 000,00	137 354,20	0,39
EON SE 1.625% 29/03/2031 EMTN	Energie	EUR	145 000,00	137 041,29	0,39
EON SE 3.375% 15/01/2031	Energie	EUR	135 000,00	141 661,75	0,40
EON SE 3.875% 12/01/2035 EMTN	Energie	EUR	130 000,00	138 343,06	0,39
EON SE 4.0% 29/08/2033 EMTN	Energie	EUR	135 000,00	142 091,71	0,40
ESB FIN 1.0% 19/07/2034 EMTN	Finance/Assurance	EUR	170 000,00	139 496,98	0,39
ESB FIN 4.25% 03/03/2036 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	108 035,88	0,31
EUROPEAN UNION 1.25% 04/02/2043	Autre	EUR	825 000,00	581 668,15	1,64
EVONIK INDUSTRIES 3.25% 15/01/2030	Manufacture	EUR	132 000,00	137 792,78	0,39
EVONIK INDUSTRIES 4.25% 09/09/2055	Manufacture	EUR	100 000,00	100 425,29	0,28
FINGRID EMTN 3.25% 20/03/2034	Energie	EUR	135 000,00	136 748,30	0,39
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	370 000,00	292 189,51	0,83
GECINA 1.625% 14/03/2030 EMTN	Immobilier	EUR	100 000,00	95 978,84	0,27
GECINA 2.0% 30/06/2032 EMTN	Immobilier	EUR	200 000,00	186 135,48	0,53
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.5% 16/05/2035	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	611 219,87	1,73
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 351,88	0,28
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	434 776,29	1,23
ICADE 1.0% 19/01/2030	Immobilier	EUR	200 000,00	184 406,61	0,52
ICADE PROMOTION 4.375% 22/05/2035	Immobilier	EUR	300 000,00	304 062,17	0,86
ING GROEP NV 2.875% 10/11/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 616,04	0,28
ING GROEP NV 4.0% 12/02/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 120,78	0,30
ING GROEP NV 4.125% 24/08/2033	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	311 127,85	0,88
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.25% 22/01/2030	Immobilier	EUR	400 000,00	413 429,40	1,17
INTE 4.0% 19/05/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 135,14	0,29
INTE 4.75% 06/09/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	157 878,57	0,45
INTE 4.875% 19/05/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	331 183,16	0,94
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.0% 18/10/2043	Admin. publique	EUR	600 000,00	566 256,64	1,60
IREN 1.5% 24/10/2027 EMTN	Energie	EUR	285 000,00	280 962,87	0,79
IREN 3.875% 22/07/2032 EMTN	Energie	EUR	265 000,00	275 836,90	0,78
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.05% 30/10/2037	Admin. publique	EUR	295 000,00	308 013,83	0,87
KBC GROUPE 0.25% 01/03/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 895,55	0,28
KBC GROUPE 0.375% 16/06/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 343,52	0,28
KBC GROUPE 3.625% 26/08/2036	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 904,06	0,29
KBC GROUPE 3.75% 27/03/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	315 267,16	0,89
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.375% 11/03/2031	Commerce	EUR	100 000,00	104 101,59	0,29
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04/04/2028	Commerce	EUR	100 000,00	104 473,06	0,30
LA POSTE 1.45% 30/11/2028 EMTN	Transport	EUR	100 000,00	96 948,77	0,27

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.875% 04/12/2034	Immobilier	EUR	300 000,00	254 380,20	0,72
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 3.5% 04/09/2033	Immobilier	EUR	300 000,00	297 891,99	0,84
MONTE PASCHI 3.25% 20/02/2032	Finance/Assurance	EUR	139 000,00	138 705,36	0,39
NATLENERLANDEN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	188 513,00	0,53
NATWEST GROUP 4.067% 06/09/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	414 974,11	1,17
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15/01/2040	Admin. publique	EUR	415 000,00	287 712,45	0,81
NORDEA BKP 3.25% 19/11/2035 EMTN	Finance/Assurance	EUR	441 000,00	436 712,55	1,23
NORDEA BKP 3.5% 17/09/2035 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	499 733,63	1,41
PERMANENT TSB GROUP 4.25% 10/07/2030	Finance/Assurance	EUR	130 000,00	137 565,13	0,39
PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09/07/2029	Finance/Assurance	EUR	155 000,00	145 275,83	0,41
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	Finance/Assurance	EUR	155 000,00	139 597,67	0,39
PROLOGIS INTL FUND II 2.375% 14/11/2030	Finance/Assurance	EUR	145 000,00	140 730,18	0,40
RED ELECTRICA 4.625% PERP	Energie	EUR	100 000,00	105 365,46	0,30
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 053,67	0,28
REDEIA 3.375% 09/07/2032	Energie	EUR	300 000,00	304 268,68	0,86
RENAULT 3.875% 30/09/2030 EMTN	Manufacture	EUR	100 000,00	101 756,20	0,29
RTE EDF TRANSPORT 0.75% 12/01/2034	Energie	EUR	500 000,00	406 693,74	1,15
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 02/11/2033	Energie	EUR	383 000,00	381 435,80	1,08
SG 0.875% 22/09/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	389 221,35	1,10
SG 4.75% 28/09/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	318 076,16	0,90
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	600 000,00	399 684,70	1,13
SSE 3.5% 18/03/2032 EMTN	Energie	EUR	102 000,00	105 836,96	0,30
SSE 4.0% 05/09/2031 EMTN	Energie	EUR	260 000,00	273 780,25	0,77
STATKRAFT AS 2.875% 13/09/2029	Energie	EUR	140 000,00	141 366,35	0,40
STATKRAFT AS 3.125% 13/12/2026	Energie	EUR	140 000,00	141 197,36	0,40
STATKRAFT AS 3.75% 22/03/2039	Energie	EUR	130 000,00	132 576,95	0,37
STATNETT SF 3.375% 26/02/2036	Energie	EUR	135 000,00	135 904,65	0,38
TALANX AG 1.75% 01/12/2042	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	177 819,89	0,50
TELIA COMPANY AB 2.75% 30/06/2083	IT/Communication	EUR	140 000,00	141 533,69	0,40
TENNET HOLDING BV 1.625% 17/11/2026	Energie	EUR	140 000,00	139 591,50	0,39
TENNET HOLDING BV 1.75% 04/06/2027	Energie	EUR	140 000,00	140 423,69	0,40
TENNET HOLDING BV 4.5% 28/10/2034	Energie	EUR	130 000,00	140 479,65	0,40
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22/07/2031	Energie	EUR	350 000,00	350 966,00	0,99
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24/07/2033	Energie	EUR	100 000,00	104 477,18	0,30
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 23/06/2029	Energie	EUR	200 000,00	184 288,44	0,52
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.75% 24/07/2032	Energie	EUR	160 000,00	136 447,65	0,39
UNICREDIT 0.8% 05/07/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	191 236,93	0,54
UNICREDIT 5.85% 15/11/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	207 331,09	0,59
UPM KYMMENE OY 0.125% 19/11/2028	Manufacture	EUR	150 000,00	139 370,62	0,39

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UPM KYMMENE OY 0.5% 22/03/2031	Manufacture	EUR	160 000,00	139 959,72	0,40
UPM KYMMENE OY 2.25% 23/05/2029	Manufacture	EUR	140 000,00	138 954,96	0,39
VATFAL O 1/2 06/24/2026	Energie	EUR	140 000,00	139 188,87	0,39
VATTENFALL AB 0.125% 12/02/2029	Energie	EUR	150 000,00	138 810,46	0,39
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	100 000,00	103 093,56	0,29
VONOVIA SE 2.375% 25/03/2032	Immobilier	EUR	300 000,00	288 098,34	0,81
VONOVIA SE 5.0% 23/11/2030 EMTN	Immobilier	EUR	200 000,00	217 077,15	0,61
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				1 207 345,92	3,41
<i>OPCVM</i>				1 207 345,92	3,41
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	1 132,00	1 207 345,92	3,41
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				35 261 676,63	99,67

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	30	-	13 450,00	3 484 800,00
EURO BUND	-8	8 480,00	-	-1 020 560,00
EURO OAT	-13	8 580,00	-	-1 567 670,00
<i>Sous-Total Futures</i>		17 060,00	13 450,00	896 570,00
Total Taux d'intérêts		17 060,00	13 450,00	896 570,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	35 261 676,63
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	3 610,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-3 610,01
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	134 717,12
Autres passifs (-)	-17 794,98
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	35 378 598,76

OFI INVEST GREEN BONDS EURO

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Green Bonds Euro

Identifiant d'entité juridique :
9695000J1JC1SP3DZ150

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 96,09%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : 0 %**

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Fonds **Ofi Invest Green Bonds Euro** (ci-après le « **Fonds** ») a pour objectif de participer activement au financement de la transition écologique - en particulier la transition énergétique mais également tout autre objectif environnemental via l'investissement dans des obligations dites vertes.

Les obligations ainsi sélectionnées doivent donc répondre à un certain nombre de critères qui en font des « investissements durables » au sens de la réglementation : ces obligations doivent s'inscrire dans des objectifs de transition, faire état de manière crédible de bénéfices environnementaux et présenter des qualifications qui ont été revues a priori (pré-émission) par un organisme tiers indépendant spécialisé dans la durabilité.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au **31 décembre 2025**, les indicateurs de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Fonds sont :

- Le **pourcentage d'investissement durable du Fonds** : **96,09%** ;
- La **part en pourcentage d'instruments identifiés comme Green Bond** respectant la définition d'investissement durable de la société de gestion : **66,2%** ;
- La **part verte** telle que définie par le référentiel du label greenfin : **19,19%** ;
- La **part d'investissement en chiffre d'affaires alignée à la Taxonomie** : **0%**.

Enfin, le Fonds respecte les politiques du label Greenfin et conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- Un indicateur de performance climatique, représentant **la température du portefeuille** était établi mensuellement : Au 31/12/2024, la température du portefeuille s'élevait à 1,89°C.

Au **29 décembre 2023**, la performance de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds était la suivante :

- Un indicateur de performance climatique, représentant **la température du portefeuille** était établi mensuellement : Au 29/12/2023, la température du portefeuille s'élevait à 3,29°C.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en considération au niveau de l'émetteur (privé ou souverain) à travers les politiques d'exclusion sectorielles et normatives, et le suivi des controverses ayant trait aux enjeux de durabilité et de responsabilité sociale (RSE) pour les émetteurs privés.

a. Cas d'un projet financé par une obligation verte/durable/sociale émise par un émetteur privé

1. Les investissements de la société de gestion sont en effet encadrés lorsqu'ils concernent des émetteurs impliqués dans les secteurs suivants :
 - Pétrole et gaz
 - Charbon
 - Tabac
 - Huile de palme
 - Biocides et produits chimiques dangereux

Des exceptions peuvent être apportées sur la politique pétrole et gaz lorsque le projet contribue la transition écologique et répond aux exigences formulées ci-dessus, si les critères 2 et 3 suivants sont remplis.

2. Les émetteurs privés ne doivent pas faire face à une ou des controverses environnementales, sociales, ou de gouvernance jugées « très sévères » (niveau 4).
3. Les émetteurs privés doivent avoir un score minimal de 5/10 sur le pilier Gouvernance (G) du score ESG

Sont ainsi considérés comme ne causant pas de préjudice important à un objectif de développement durable :

- Les émetteurs ne figurant pas sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives
- Les émetteurs ne faisant pas l'objet de controverse de sévérité très élevée en matière de durabilité et de RSE

b. Cas d'un projet financé par une obligation verte/durable/sociale émise par un émetteur souverain

Les émetteurs publics/souverains doivent :

1. Avoir ratifié des conventions internationale Oslo et Ottawa et sur mines antipersonnel et bombes à sous minutions
2. Avoir ratifié les protocoles de Kyoto et l'Accord de Paris sur le climat
3. Ne pas figurer sur la liste des Etats considérés comme « non libres » selon Freedom House
4. Ne pas avoir un score d'indice de corruption (Corruption Index) inférieur à 40/100 selon Transparency International
5. Avoir aboli la peine de mort

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Les indicateurs d'incidence négatives sont regardés au niveau de l'émetteur à travers les politiques d'exclusion sectorielles et normatives, et le suivi des controverses, tels que décrits ci-dessous (et dans la politique d'investissement responsable de la société de gestion) :

1. Plus spécifiquement, la politique normative de la société de gestion sur le respect des Principes du Pacte mondial et des conventions fondamentales de l'OIT encadre les investissements qui sont faits et exclue les émetteurs, impliqués dans des controverses qui contreviennent aux normes internationales sur les respects des droits humains fondamentaux (aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droit de l'homme, y compris aux principes et aux droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme)
2. Le suivi des controverses opéré par l'équipe ESG porte sur tous les enjeux de durabilité et de responsabilité sociétale des entreprises tels qu'inclus dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales)



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives : durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1225,83 Teq CO2	1253,95 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 99,21%	Taux de couverture = 83,47 %			
		Emissions de GES de niveau 2	376,42 Teq CO2	255,42 Teq CO2		
		Taux de couverture = 99,21%	Taux de couverture = 83,47 %			
	Emissions de GES de niveau 3	6262,67 Teq CO2	4806,75 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
	Taux de couverture = 99,21%	Taux de couverture = 83,47 %				
	Emissions totales de GES	7864,94 Teq CO2	6316,11 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
	Taux de couverture = 99,21%	Taux de couverture = 83,47 %				
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	253,64 (Teq CO2/million d'EUR)	282,44 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	Taux de couverture = 99,21%	Taux de couverture = 83,47 %				
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	581,24 (Teq CO2/million d'EUR)	587,13 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
Taux de couverture = 99,21%	Taux de couverture = 83,47 %					
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	10,62%	0,14 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
Taux de couverture = 99,56%	Taux de couverture = 98,44 %					
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production des sociétés	Part d'énergie non renouvelable consommée = 55,78%	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 60,27 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs	

		bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Taux de couverture = 97,28%	Taux de couverture = 95,00 %	de la Société de gestion	d'incidences négatives (PAI).
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 37,30%	- Part d'énergie non-renouvelable produite = 50,63 %		
			Taux de couverture = 50,29%	Taux de couverture = 37,02%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,55 (GWh/million d'EUR)	0,60 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 98,58%	Taux de couverture = 97,41 %		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,84%	1,73 %	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.
			Taux de couverture = 96,34%	Taux de couverture = 96,84 %		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	12150,72 (T/million d'EUR CA)	16833,75 (T/million d'EUR CA)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 11,01%	Taux de couverture = 8,36 %		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	25,44 (Tonnes)	16,18 (Tonnes)		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 59,04%	Taux de couverture = 50,22 %		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations	37,61%	38,20 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

	Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Taux de couverture = 99,56%	Taux de couverture = 99,48 %		
12.	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10,44%	0,08	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
13.	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 39,98%	Diversité des sexes = 41,54 %		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
14.	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	3,59%	0,01%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,56%	Taux de couverture = 98,45 %		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	5,19%	6,89%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,56%	Taux de couverture = 99,48 %		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-dura>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Actif	Secteur	Poids	Pays
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I		3,40%	France
IBERDROLA FINANZAS SAU MTN RegS	Services publics	1,70%	Espagne
BAWAG PSK BANK FUER ARBEIT UND WIR MTN RegS	Finances	1,70%	Autriche
EUROPEAN UNION RegS	Finances	1,60%	Supranational
IRELAND (GOVERNMENT) RegS	Finances	1,60%	Irlande
CREDIT AGRICOLE SA MTN RegS	Finances	1,50%	France
DNB BANK ASA MTN RegS	Finances	1,40%	Norvège
NORDEA BANK ABP MTN RegS	Finances	1,40%	Finlande
COOPERATIEVE RABOBANK UA MTN RegS	Finances	1,40%	Pays-Bas
DANSKE BANK A/S MTN RegS	Finances	1,40%	Danemark
ENGIE SA RegS	Services publics	1,40%	France
NORDEA BANK ABP RegS	Finances	1,20%	Finlande
IBERDROLA FINANZAS SAU MTN RegS	Services publics	1,20%	Espagne
BANK OF AMERICA CORP MTN RegS	Finances	1,20%	États-Unis
NATWEST GROUP PLC RegS	Finances	1,20%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

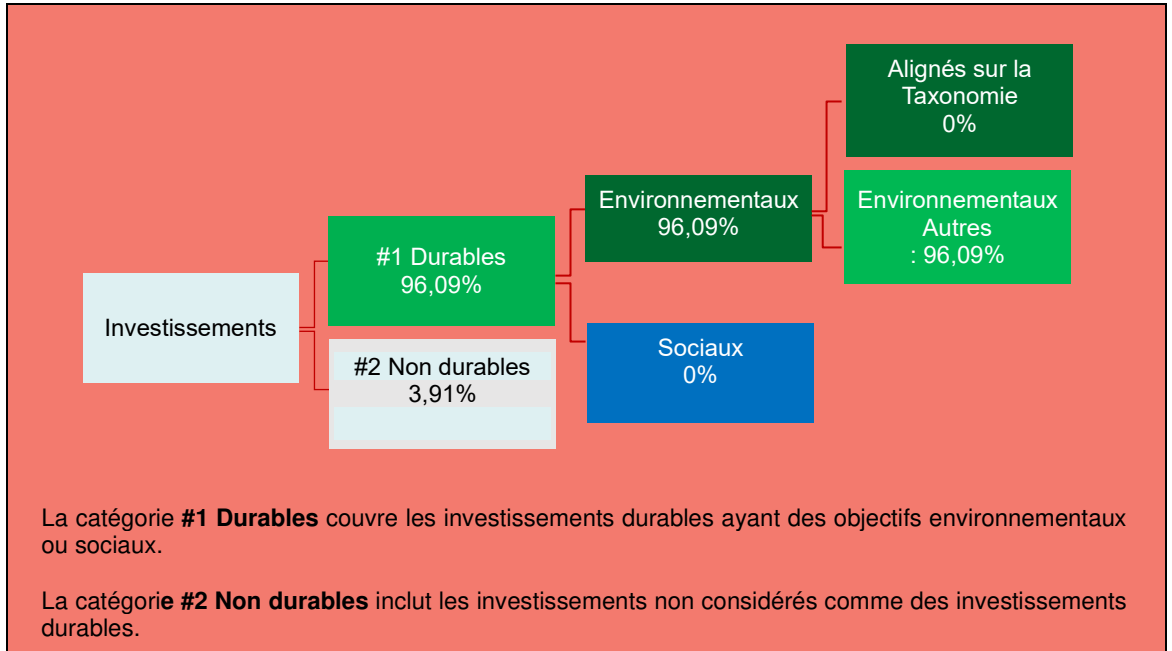
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Au **31 décembre 2025**, le Fonds a eu **96,09%** de son actif net appartenant à la poche des investissements durables (#1 Durable).

Le Fonds a eu **3,91%** de son actif net appartenant à la poche #2 Non durables. Celle-ci est constituée notamment de :

- **3,91%** de liquidités ;
- **0%** de produits dérivés ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche des investissements durables (#1 Durable) ;
- Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche (#2 Non-durables), constitués de produits dérivés, de liquidités et/ou d'équivalents de liquidités.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Finances	Finances	50,00 %
		28,10 %
Services publics	Services publics	20,70 %
	Services publics d'électricité	%
	Multi-services publics	7,40%
Immobilier	Immobilier	8,80%
	FPI diversifiés	5,40%
	REITs de bureau	2,00%
	Gestion et développement immobilier	1,40%
	Aucun	7,10%
Matériaux	Matériaux	3,00%
	Produits chimiques	1,80%

	Production papier et forêt.	1,20%
Industriel	Industriel	1,70%
	Produits de construction	0,90%
	Transport terrestre	0,80%
Produits de consommation de base	Produits de consommation de base	0,60%
Communication Services	Communication Services	0,40%
	Services télécoms diversifiés	0,40%
Consommation discrétionnaire	Consommation discrétionnaire	0,30%
	Automobiles	0,30%
	L'exploration, l'exploitation minière, extraction, production, Traitement, Stockage, raffinage ou distribution, y compris les transports, stockage et échange, des combustibles fossiles	0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

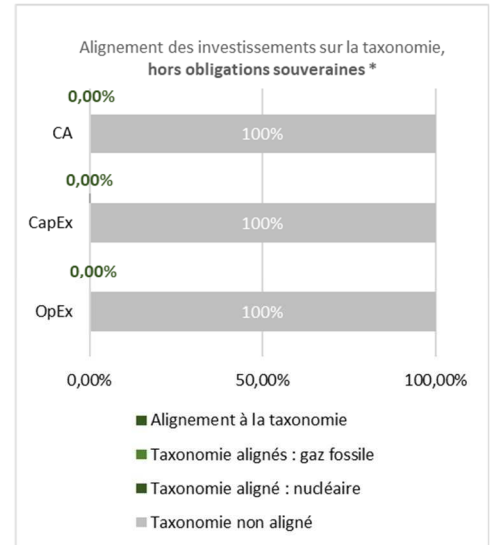
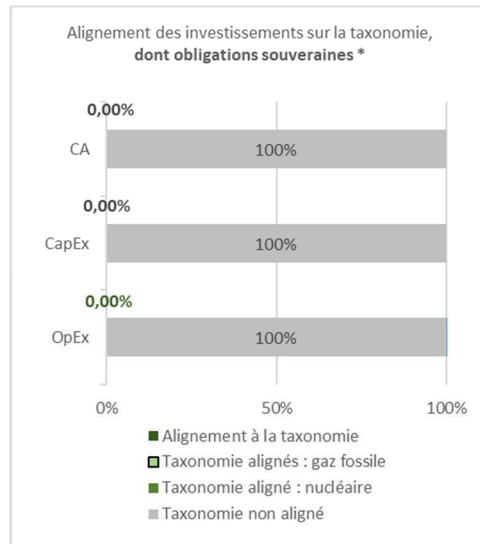
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
 - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
 - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **0,16%**

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements du Fonds alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie était de **96,09%**.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissement durable sur le plan social était de **0%**.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « 2# Non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin de respecter l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.